

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Décembre 1873.

COMMISSION DES TRENTE.

Séance du 24 décembre. — Présidence de
M. Batbie.

M. Delsol prend la parole. Il résume les
divers systèmes jusque là exposés :

1° A l'égard de la question d'âge, il pense
qu'on ne peut trouver qu'à 25 ans, chez l'é-
lecteur, les conditions de raison et de matu-
rité qui donnent des garanties suffisantes.
C'est l'âge dans le droit civil français de la majori-
té pour le mariage ; c'est l'âge de la grande
majorité pour le droit romain ;

2° Sur le domicile, il pense que la durée
de deux ans doit être acceptée comme un mi-
nimum ;

3° Sur la question du mode de formation
de la liste électorale, M. Delsol approuve
l'innovation proposée par M. Dufaure de la
création du registre électoral. Il pense d'ail-
leurs que l'on doit porter d'office sur ce re-
gistre les natifs ou les inscrits aux contribu-
tions et aux prestations ; puis sur leur do-
micile, en laissant à leur charge la preuve
du domicile ;

4° La représentation des intérêts ? C'est
là la plus grosse question. Mais les meilleurs
esprits se divisent avec le système qui peut
l'assurer.

M. Delsol combat successivement les sys-
tèmes proposés par MM. de Kerdrel, de
Meaux, Pradié, de Belcastel, Vingtain, Le-
fèvre-Pontalis. Il pense qu'aucun d'eux n'a
donné la solution du problème. Il faut écar-
ter les utopies et arriver à la pratique. Il es-
père que la sous-commission qui va être
nommée résoudra la difficulté.

L'honorable membre se déclare ensuite
partisan du vote obligatoire, et quant à l'é-
ligibilité il désire qu'on établisse un système
mixte entre le scrutin de liste et la nomina-
tion par arrondissement.

M. Waddington constate avec satisfaction
que le précédent orateur a restreint le débat
sur un terrain pratique. Il faut en effet abou-
tir au plus tôt, et les systèmes jusque-là
préparés ne semblent pas devoir atteindre le
but conservateur que l'on veut poursui-
vre.

Le mieux est de s'en tenir à ce qui est, en
comptant que le parti conservateur com-
prendra mieux que par le passé ses devoirs
pour prendre la direction du suffrage.

M. Pradié renouvelle l'exposé du système
des différents comités qu'il a précédem-
ment développés.

Sur l'observation de plusieurs membres,
la commission décide que l'on entendra de
préférence, parmi les orateurs inscrits,
ceux qui n'ont pas encore fait connaître leur
opinion.

M. Paris a la parole : il pense qu'on s'est
préoccupé avec raison du danger social que
crée l'état actuel du suffrage. La forma-
tion d'une seconde Chambre serait, à ses
yeux, un moyen insuffisant de défense ;
elle serait, l'histoire des Chambres hautes
le démontre, débordée bientôt par l'en-
vahissement de la puissance du nombre.

Pour éviter ce danger, il ne faut pas que
le gouvernement se désintéresse dans les
élections ; il doit indiquer son programme,
et, sans tomber dans l'abus des candidatu-
res officielles, il doit exercer une légitime
influence. Elle sera d'autant plus grande,
que le gouvernement sera mieux défini et
entouré de lois plus fortes.

L'honorable membre élimine ensuite les
divers systèmes proposés : il pense toute-
fois qu'on doit faire une part plus large à la
représentation des intérêts dans la pro-
portion de l'apport social de chacun, et il
se déclare, comme le précédent orateur,
partisan du registre électoral proposé par
M. Dufaure, et d'un scrutin par circonscrip-
tion, comprenant une liste de deux ou trois
candidats seulement.

Il trouve dans ces deux garanties de sé-
rieux avantages pour l'apaisement des es-
prits.

LE LIVRE JAUNE.

Voici le sommaire des documents diplo-
matiques que contient le *Livre jaune* :

Correspondance générale (circulaires), —
affaires d'Espagne, — incident de Bethléem,
— don fait par le sultan de l'église d'Abou-
gosch, — affaire de Chine, — situation des
fils de Français naturalisés Suisses au point
de vue du service militaire, — application
de la nouvelle loi militaire aux Français nés
ou établis en pays étranger, — question de
la dette tunisienne, — commission franco-
allemande de liquidation, — commission
spéciale pour les canaux du Rhône et de la
Marne au Rhin, — projet d'arrangement re-
latif aux collisions en mer, — dénonciation
du traité de commerce entre la France et la
Russie, — suppression des surtaxes de pa-
villon aux Etats-Unis, — réunion d'une con-
férence monétaire, — projet de conférence
internationale pour la révision du régime
des quarantaines, — commission interna-
tionale du mètre, — garantie de la propriété
des marques de fabrique.

Nous extrayons du *Livre jaune* la circu-
laire suivante, adressée par M. le duc De-
cazes aux représentants de la France à l'é-
tranger, à l'occasion de son entrée aux affai-
res :

Versailles, 7 décembre.

Monsieur,

Lorsque, par sa dépêche du 23 novembre
dernier, mon prédécesseur vous annonçait
la prorogation des pouvoirs de M. le maré-
chal de Mac-Mahon, il vous prévenait que
rien ne serait changé à la ligne de conduite
adoptée par le Président de la République
dans ses relations avec les puissances étran-
gères, et, quelques jours après, au moment
où je prenais possession du département des
affaires étrangères, je vous en donnais la
nouvelle assurance, en vous priant de la
transmettre au gouvernement auprès duquel
vous êtes accrédité.

J'ai pu depuis lors recevoir de toutes
parts les témoignages de la satisfaction et de

la confiance avec lesquelles le vote de l'As-
semblée a été accueilli par les gouverne-
ments étrangers et enregistrer les félicitations
dont M. le maréchal de Mac-Mahon a reçu
l'expression, et j'ai dû en conclure que les
sentiments dont vous aviez été l'organe
avaient été compris.

Il ne pouvait en être autrement : les cabi-
nets ne devaient pas rester indifférents à ce
grand acte, qui donnait à notre gouverne-
ment une stabilité non moins nécessaire à
nos relations extérieures qu'à notre sécurité
intérieure.

Nos intentions ne pouvaient d'ailleurs
être méconnues, et ces témoignages de sym-
pathie étaient bien dus à la sagesse et à la
modération dont l'Assemblée nationale a
donné tant de preuves, comme aussi à l'ar-
deur au travail et à la mâle résignation du
pays tout entier.

En nous voyant consacrer à nouveau un
pouvoir dont elles avaient déjà pu apprécier
les dispositions, les puissances étrangères
savaient, en effet, que le gouvernement de
M. le maréchal de Mac-Mahon continuerait
à affirmer son désir de vivre en bonne har-
monie avec elles, aussi bien que son respect
scrupuleux des traités.

Elles étaient assurées que, tout entiers à
notre œuvre de réorganisation et de déve-
loppements pacifiques, nous ne poursui-
vrions contre elles aucun dessein qui pût
mettre en péril cet apaisement des esprits et
des intérêts que nous avons la ferme volonté
d'assurer.

Sans isoler des graves questions qui s'a-
gitent autour d'elle, la France se recueille et
elle attend, avec la conscience de sa force et
de sa grandeur, que l'ordre et le travail lui
aient permis de panser ses plaies, et que le
temps qui, seul, peut permettre aux grands
enseignements de l'histoire de porter leurs
fruits, ait effacé l'amertume de ces jours
funestes qui ont si profondément troublé le
monde. Vous voudrez bien, monsieur, en
donner en toute occasion l'assurance.

Vous trouverez dans les actes de l'Assem-
blée nationale et dans les instructions qui
vous seront adressées les moyens d'affirmer

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ENTERRÉ VIF!!!

Peut-être aucun de vous n'a jamais eu
une aventure aussi extraordinaire que celle
que je vais vous raconter. C'est à moi-même
que le fait est arrivé ; cependant je n'ose
vous demander de me croire, ni espérer que
votre imagination puisse concevoir les maux
épouvantables que j'ai endurés.

Je fus quelque temps attaqué d'une fièvre
nerveuse ; mes forces diminuaient graduel-
lement, mais le sentiment de la vie semblait
être de plus en plus actif à mesure que mes
facultés corporelles devenaient plus faibles.

J'apercevais, aux gestes du docteur, qu'il
désespérait de ma vie, et la douleur muette,
mais expressive de mes amis, me disait qu'il
n'y avait plus pour moi d'espérance.

Un soir arriva la crise je fus saisi d'un

frisson universel, un bourdonnement d'o-
reilles étourdissant, je vis autour de ma
couche un grand nombre de figures étran-
gères ; elles étaient brillantes, vaporeuses et
sans corps.

La chambre était éclairée et présentait un
appareil solennel ; j'essayai de bouger, mais
je ne pus le faire.

Pendant quelques instants, une confusion
terrible bouleversa mes esprits, et lorsque je
revins de cet état, ce fut avec tous mes sou-
venirs du passé, avec la parfaite intelligence,
en un mot avec tout ce qui appartient à la
vie, hors la faculté d'agir et de parler ; j'en-
tendis des gémissements près de mon oreille
et la voix de la garde-malade prononcer : *Il
est mort !*

Je ne puis décrire ce que j'éprouvai à ces
lugubres mots ; je voulus tenter un dernier ef-
fort pour me mouvoir : je ne pus même re-
muer ma paupière.

Après un court intervalle, mon ami vint
près de moi, agité par la douleur, le visage
baigné de larmes ; il porta sa main sur ma
figure et me ferma les yeux. Tout fut alors

ténèbres ; mais je pouvais encore entendre,
sentir et souffrir.

Après que mes yeux eurent été fermés, je
compris par les discours de mes gardiens
que mon ami avait quitté la chambre, et
presque aussitôt je sentis les entrepreneurs
des funérailles me parer de l'habillement
mortuaire ; leur froide indifférence m'était
plus pénible que la douleur de mes amis. Ils
me tournaient de tous côtés, riaient entre
eux, et traitaient avec la plus révoltante bru-
talité ce qu'ils appelaient le *corps*.

Lorsque ces misérables eurent terminé,
ils se retirèrent, et alors commença la for-
malité d'un deuil simulé.

Pendant trois jours, un grand nombre
d'amis vinrent me voir. Je les entendis s'en-
tendre à voix basse de mes qualités, de mes
défauts, et je sentis les doigts de plusieurs
d'entre eux se reposer sur mon visage ; le
troisième jour, on parla de l'odeur infecte
répandue dans l'appartement.

Le cercueil fut construit ; on m'y plaça ;
mon ami passa sous ma tête ce qu'on appela
mon dernier oreiller, et je sentis ses larmes

tomber sur ma figure.

Lorsque toutes mes connaissances eurent
pendant quelque temps entouré le cercueil,
je les entendis se retirer.

Les menuisiers vinrent poser et clouer la
dernière planche sur la bière. Ils étaient
deux, l'un se retira avant la fin de l'ouvrage ;
j'entendis son compagnon siffler en tour-
nant la vrille, s'interrompre, se taire et en-
foncer le dernier clou.

Je fus laissé seul ; tout le monde fuyait
ma chambre.

Je savais cependant que je n'étais pas en-
core enterré : quoique sans mouvement et
dans les ténèbres, je conservais encore quel-
que espérance ; mais elle s'évanouit bien-
tôt.

Le jour de l'enterrement arriva. Je sentis
soulever et emporter le cercueil ; je le sentis
placer sur le corbillard ; une foule de peu-
ple entourait le char ; quelques personnes
parlaient affectueusement de moi, le corbil-
lard commença à marcher.

Je savais qu'il me conduisait au cime-
tière.

que cette politique, qui est celle du gouvernement actuel, comme elle était aussi celle du gouvernement qui nous a précédés, s'impose ici à toutes les consciences comme à toutes les volontés, qu'elle est bien celle de la France entière, et, en faisant pénétrer partout cette conviction et cette confiance, vous serez assuré de rester le fidèle interprète de nos intentions.

Agréer, etc.

DECAZES.

Chronique générale.

Dans les conversations de la salle des Tombeaux (c'est la salle des conférences de l'Assemblée, à Versailles), on s'entretient d'un plan qui serait concerté entre le duc d'Audiffret-Pasquier et quelques membres du centre droit pour renverser MM. Magne, de Fourtou, Deseilligny, du Barail, les remplacer par des membres de la droite modérée et du centre droit.

Le duc d'Audiffret-Pasquier deviendrait ministre civil de la guerre dont la direction serait donnée à M. le duc d'Aumale avec le titre de major-général. On voudrait voir là un complot orléaniste.

Nous vous racontons ce qui se dit, sans y attacher grande importance, et doutant très-fort qu'une pareille combinaison, si elle existe, ait aucune chance de trouver une majorité, car cette combinaison aurait évidemment contre elle l'extrême droite, une partie de la droite et toutes les gauches.

Dans tous les cas, il est très-douteux que le maréchal de Mac-Mahon puisse se prêter à l'exécution de plans qui auraient pour but d'amener le duc d'Aumale à la tête du pouvoir.

Il est question aussi parmi les députés des tendances opposées entre la politique du duc Decazes et du duc de Broglie, le premier plus porté que le second vers une alliance avec le centre gauche.

Il y a, dans le monde politique et financier, des défiances incontestables à l'égard de M. le duc de Broglie dont la politique est accusée de n'être pas assez franchement dessinée.

Nous avons quelque lieu d'espérer que les départements envahis par la guerre de Prusse, recevront bientôt l'indemnité qu'on leur fait attendre depuis si longtemps.

On sait que cette indemnité a été fixée à huit millions cinquante mille francs, sur lesquels l'Etat retiendra provisoirement un million deux cent mille francs pour subvenir aux frais éventuels de l'opération.

On nous annonce à l'instant qu'une certaine émotion vient de se produire à Marseille parmi les matelots des paquebots des anciennes Messageries Impériales.

Pour obtenir une élévation de leur solde de 75 fr. par mois à 80 fr., les matelots se seraient mis en grève.

Le gouvernement, averti sans retard, serait

dit-on disposé à fournir des marins de l'Etat pour mettre fin à la grève.

On lit dans la *Patrie* :

Le projet de loi sur la presse a été lu en conseil des ministres. Certaines dispositions ayant paru d'une sévérité exagérée, il a été décidé qu'il serait modifié avant d'être déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Le *Journal de l'Ardèche*, du 24, publie ces nouveaux renseignements sur le complot d'Annonay :

« Deux des inculpés ont été relâchés au commencement de la semaine dernière, mais sous l'engagement qu'ils ont pris de se tenir à la disposition de la justice, qui en a d'ailleurs recueilli les dépositions très-complètes.

Quant à M. Chapuis, l'ex-maire d'Annonay, et l'un des plus gravement compromis dans cette affaire, il serait toujours maintenu au secret, et les charges recueillies contre lui jusqu'à présent ne feraient que s'accumuler en s'aggravant, nous disent nos informations. Des révélations importantes auraient été faites depuis, et feraient peser sur lui de lourdes charges.

Les premières révélations qui ont donné l'éveil à la police et à la justice ont été faites par un brave garçon, ancien soldat, à qui l'on avait proposé de prendre une part active à la conjuration, que l'on avait même menacé sur son refus d'accepter le commandement qu'on voulait lui imposer, lequel se laissa aller à confier son embarras et ses craintes à un camarade. Celui-ci crut devoir en avertir qui de droit, tant la chose lui sembla grave et sérieuse.

Nous pourrions donner des noms et des détails précis, mais nous craindrions de devancer en cela la publicité qui sera donnée à tous ces faits curieux et tristes par les débats qui probablement s'ouvriront bientôt devant la justice sur cette grave affaire. »

On écrit de Cannes, à la date du 23 décembre :

Dans la nuit d'avant-hier, une dépêche expédiée du ministère de la guerre parvenait au général commandant la subdivision, dont le siège est à Nice, et lui donnait l'ordre de faire partir pour Cannes deux compagnies du 41^e de ligne.

Ce matin, par le premier départ du train se dirigeant de Nice vers Cannes, les deux compagnies ont été envoyées à leur destination. Elles ont mis pied à terre vers onze heures à Cannes, et ont été transportées à l'île Sainte-Marguerite, où elles tiendront garnison.

M^{me} Bazaine a fait louer en son nom, à Cannes, une villa fort modeste. Elle se trouvera ainsi à proximité de son mari.

Des services réguliers par bateaux seront organisés entre le port de Cannes et le fort Sainte-Marguerite.

On lit dans la *Patrie* :

« Certains commerçants de Paris se livrent, depuis quelque temps, au préjudice du public, à une exploitation contre laquelle il est utile de prémunir les consommateurs.

« Demande-t-on à acheter du vin, le marchand répond : Il est augmenté de 10 fr. par barrique, « à cause des nouveaux droits. »

« S'il s'agit d'huile minérale, le marchand déclare qu'elle est augmentée de 15 centimes par litre, toujours « à cause des nouveaux droits. »

« Pour le café, le débitant annonce qu'il est forcé de le vendre 20 centimes de plus par livre, « à cause des nouveaux droits. »

« Le sel est vendu 5 centimes de plus par kil., encore « à cause des nouveaux droits ; » — et ainsi de suite.

« Or, c'est là une pure escroquerie, car il n'y a encore aucune taxe ni surtaxe nouvelle sur ces divers produits. »

Le journal *le Gaulois*, se référant au décret électoral de 1852, établit que le citoyen Marcou ayant été condamné à six mois d'emprisonnement pour outrages envers les dépositaires de l'autorité, n'était pas éligible. Nous verrons ce que pensera de cet argument pour le moins respectable l'Assemblée nationale.

LES BANDITS DE PERPIGNAN.

Vendredi ont commencé à Perpignan les débats d'un procès dont la place est marquée d'avance dans les annales judiciaires et dans l'histoire des crimes commis par les hommes du 4 septembre.

Pendant une nuit d'octobre, — celle du 8 au 9, croyons-nous, — une ou deux compagnies de la garde nationale de Perpignan, ayant leurs officiers en tête, se rendaient de cette ville à Pia, grand bourg distant de quelques kilomètres.

A l'entrée du bourg, la bande armée de Perpignan commença une fusillade qui éveilla en sursaut la population paisiblement endormie. Les balles frappaient partout, aux portes, aux murailles, aux volets des fenêtres.

Des hommes sortirent à demi éveillés ; l'un d'eux, le garde-champêtre, fut tué, d'autres furent blessés.

La horde nationale, — toujours conduite par ses chefs, — pénétra de force dans les maisons appartenant à des gens paisibles, pour en arracher les chefs de famille, malgré les cris, les pleurs des femmes et des enfants.

Entraînés dans la rue, à peine couverts et sans chaussures, ces malheureux furent garrottés deux à deux et conduits à Perpignan entre les rangs des bandits.

Dans ce triste cortège de prisonniers figurait un jeune prêtre, vicaire de la paroisse, qui, moins heureux que son digne curé, avait été découvert dans un réduit où il s'était caché.

Je sentis l'air, il était d'un froid glacial ; on m'emportait furtivement, peut-être au tribunal terrible ! peut-être aux flammes éternelles !

Arrivé à quelque distance, je fus jeté comme un vil fardeau ; ce n'était point sur la terre.

Un moment après, je me sentis sur une voiture, et, par quelques phrases entrecoupées, je découvris que j'étais entre les mains de deux de ces voleurs nocturnes qui viennent piller les tombeaux pour faire un trafic sacrilège des corps qu'ils ont exhumés.

Aussitôt que la voiture roula sur le pavé des rues, l'un de ces deux hommes commença à siffler, puis chanta quelques couplets obscènes.

On s'arrêta, on me prit, on m'emporta, et je sentis, par la densité de l'air et le changement de température, que j'étais dans une chambre ; on arracha rudement le linceul dont j'étais entouré, et l'on me plaça nu sur une table.

D'après la conversation qui eut lieu entre ces deux hommes et un troisième qui se

Ce pauvre ecclésiastique avait les mains attachées derrière le dos et une corde au cou. Il était nu-pieds, et pendant toute la route ses bourreaux lui crachaient au visage.

Arrivés à Perpignan, les nobles vainqueurs de Pia firent une entrée triomphale et jetèrent leurs captifs en prison.

Dès le lendemain, le parquet commença l'interrogatoire de ces malheureux, qui furent tous renvoyés chez eux. Un seul semblait s'être attaché au magistrat instructeur, qui eut toutes les peines du monde à s'en débarrasser. C'était le jeune vicaire. Il ne voulait pas partir sans avoir la promesse formelle du procureur de la République qu'il ne serait rien fait à ses persécuteurs.

C'est ce crime de Pia qui, après trois ans de silence, est évoqué par les victimes, demandant justice contre les violeurs de leurs domiciles, leurs assassins, et contre le préfet d'alors, M. Jousserandot, sous les yeux et avec l'autorisation duquel toutes ces infamies ont eu lieu.

Ajoutons que ces bandits de Perpignan s'étaient fait la main, quelques jours avant cette expédition, en allant, entre 9 et 10 heures du soir, envahir le couvent des capucins, arracher les religieux de leur cellule pour les promener dans les rues, au milieu d'une foule immense, les forçant à donner le bras à des filles publiques, à boire, et à crier : Vive la République !

Parmi ces religieux se trouvaient deux Espagnols plus que septuagénaires, dont les larmes tombaient sur leurs longues barbes blanches.

Ces tristes victimes, ces cris, ces propos ignobles, cette foule ivre de joie féroce, ces flambeaux éclairant cette scène de cannibales, faisaient dresser nos cheveux et courir le frisson sous notre peau.

En ce temps-là — premier attentat — M. Pierre Lefranc était préfet des Pyrénées-Orientales et M. Lazare Escarguel maire de Perpignan.

Tous deux sont aujourd'hui députés.

Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

La *Germania*, organe catholique de Berlin, annonce que le projet formé par quelques catholiques, d'envoyer au Parlement allemand tous les évêques persécutés, pour les mettre ainsi hors de la portée des griffes de M. de Bismarck, n'a pas obtenu l'approbation de NN. SS. les évêques d'Allemagne.

Le bulletin de la santé de l'empereur, en date du 24, porte que l'affection catarrhale suit son cours normal, que la fatigue du malade a, par suite, notamment diminué et qu'il a pu rester toute la journée hors du lit.

Voici les dépêches berlinoises du *Times* :

Berlin, le 24 décembre.

L'empereur va mieux. Il n'y a jamais eu de dangers immédiats. L'affection des bronches disparaît graduellement.

Je sentis dans la chambre, j'appris que je devais être disséqué la même nuit.

Mes yeux étaient encore fermés ; je ne voyais rien ; mais je ne tardai pas à apprendre, par le bruit qui se fit dans la chambre, que les étudiants d'anatomie étaient arrivés.

Quelques-uns s'approchèrent de la table et m'examinèrent minutieusement, joyeux de voir qu'un si beau sujet leur avait été procuré. Enfin, le démonstrateur arriva.

Avant de commencer la dissection, il proposa de faire sur moi quelques expériences galvaniques, et un appareil fut arrangé à cet effet.

Le premier coup ébranla tous mes nerfs, ils résonnèrent et vibrèrent comme les cordes d'une harpe.

A ce phénomène, les étudiants témoignèrent leur admiration.

Le second coup ouvrit mes yeux, et la première personne que je vis fut le docteur qui m'avait soigné. Mais j'étais comme un mort, quoique je pusse cependant distinguer parmi les étudiants des visages qui ne

Berlin, le 24 décembre.

On s'attend à ce que le gouvernement présente bientôt un projet de loi autorisant les tribunaux à emprisonner les prêtres récalcitrants, au lieu de les condamner à l'amende, comme on l'avait fait jusqu'à présent.

D'autres bills auront pour objet de mettre les paroisses privées de prêtres légalement nommés en état d'administrer les biens de l'Eglise, et de permettre aux catholiques se joignant aux vieux catholiques de réclamer leur part de ces mêmes biens.

En Prusse, on a enregistré, du 22 mai au 6 décembre, 44,959 cas de choléra, suivis de 23,242 décès. En Pologne, du 22 mai au 15 octobre, 56,477 cas, suivis de 26,234 décès. Dans la ville de Munich il y a eu, dans la journée de mardi dernier, 20 cas et 19 décès, ce qui fait depuis la réapparition du fléau, qui date d'il y a quatre semaines, 4,766 cas et 809 décès.

L'EXPLOSION DU COURS DE VINCENNES.

Une terrible explosion a eu lieu samedi matin, à sept heures et quart, cours de Vincennes, 34, dans une fabrique d'amorces pour fusils et pistolets d'enfants.

Au premier signal, un grand nombre de personnes, parmi lesquelles deux gardiens de la paix, se précipitèrent dans la maison d'où était partie la détonation. Un spectacle affreux frappa leurs regards.

Le pavillon dans lequel était établie la fabrique était entièrement écroulé. Au milieu des décombres, des femmes, des jeunes filles affreusement mutilées appelaient au secours ou poussaient de sourds gémissements. En même temps, dans la partie est, le feu se déclarait, et la maison portant le n° 32, dont le mur avait été abattu, menaçait de s'abattre et d'augmenter encore la gravité du désastre.

Les personnes présentes s'occupèrent avant tout de dégager les blessés. Bientôt arrivèrent M. Gutzwiller, commissaire de police de Picpus, Brisoux, officier de paix de l'arrondissement, les officiers de sapeurs-pompier du poste de Reuilly, et quatre médecins, MM. Courangeon, Lewan, Mahure et Bramberger, et enfin M. Gallien, commissaire de police du quartier du Bel-Air. Les pompiers, aidés d'un détachement d'infanterie de marine, s'occupèrent d'étayer la maison voisine et d'éteindre le commencement d'incendie. En même temps, on continuait de déblayer les décombres et de dégager les victimes.

On y parvint enfin, mais dans quel état ! Sur les dix ouvrières qui se trouvaient dans l'atelier au moment de l'explosion, cinq étaient mortes, et leurs cadavres absolument méconnaissables étaient portés dans une cour voisine, où MM. Gallien, Gutzwiller et Brisoux s'occupaient de constater leur identité. Les cinq autres, les membres brisés, étaient retirées de dessous des monceaux de pierre et placées sur des matelas apportés par les voisins.

m'étaient point étrangers.

Aussitôt que mes yeux furent ouverts, j'entendis prononcer mon nom par plusieurs des assistants avec un ton de compassion et le désir que leurs expériences eussent été faites sur un autre sujet.

Lorsqu'ils eurent terminé leurs expériences galvaniques, le démonstrateur prit le canif et me fit une incision à la poitrine ; j'éprouvai une sensation affreuse qui se répandit à travers tout mon corps : un tremblement convulsif s'empara à l'instant de moi, et des cris d'horreur furent jetés par tout l'auditoire.

Les liens de la mort étaient brisés, ma léthargie avait cessé.

Les plus grands soins me furent prodigués, et, dans l'espace d'une heure, j'eus recouvré toutes mes facultés.

Les médecins qui se trouvaient là déclarèrent que des secours efficaces ne pouvaient être donnés que dans un hôpital, et on les porta à l'hôpital Saint-Antoine.

Une d'elle expira en y arrivant, une autre est morte à neuf heures et demie.

Une enquête a été immédiatement ouverte par M. Gallien, en même temps qu'arrivaient les parents et les amis des ouvrières qui, apprenant la catastrophe, accouraient épouvantés. C'était une scène navrante que de voir tous ces malheureux penchés avec anxiété sur les débris informes et défigurés, cherchant à retrouver un visage aimé.

Dans la journée, on a pu arriver à reconstituer l'identité des mortes.

Les cadavres ont été portés à la Morgue. Quant à la cause de l'explosion, elle est encore inconnue. Le propriétaire de la fabrique, M. Masson, était au lit, malade, quand l'accident a eu lieu. Sa maîtresse, M^{lle} Sifkel, descendait pour donner des ordres aux ouvrières, descendait pour donner des ordres aux ouvrières. Elle a été elle-même atteinte au front, mais sans gravité.

Masson n'était là que depuis quatre mois. Il était assuré à la *Mutuelle*, mais n'avait pas payé son assurance.

Sa perte n'est que de 4,400 francs. Elle serait plus considérable, du reste, qu'elle ne signifierait rien, en présence de l'épouvantable malheur auquel a donné lieu l'accident.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi dernier, deux cadavres ont été retirés de la Loire, l'un à Chenetulle-les-Tuffeaux, l'autre aux Rosiers.

Le premier, dans un état complet de décomposition, n'a pu être reconnu. Il est probable, cependant, que c'est un soldat ; mais on ne sait à quelle arme il appartenait. Sur son pantalon, on n'a pu lire que le n° 3.

L'autre cadavre, retrouvé aux Rosiers, a été reconnu pour être celui de la femme Gouzé, atteinte depuis quelque temps d'aliénation mentale.

Pour celle-ci, c'est le résultat d'un accident ; son linge a été retrouvé sur le rivage.

Vendredi dernier, dans la commune de Bagnaux, le sieur François Orgery, journalier, âgé de 79 ans, s'est pendu dans son grenier. Depuis quelque temps, ce vieillard souffrait de violentes coliques et il avait souvent désiré la mort.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets pour leur rappeler qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, la révision des listes électorales pour 1874 doit commencer le 4^{er} janvier prochain.

En conséquence, les préfets sont invités à faire savoir aux maires des communes de leur département, qu'ils peuvent convoquer extraordinairement le conseil municipal pour la nomination de deux membres chargés de désigner sous leur présidence la commission municipale devant laquelle devront être portées les réclamations.

La vérification des listes électorales aura lieu du 4^{er} janvier au 31 mars 1874. La publication du tableau de rectification devra avoir lieu dans les mairies du 4^{er} au 15 janvier, et les réclamations seront reçues du 20 janvier au 4 février.

L'armée se réorganise.

D'accord avec son collègue de la guerre, le ministre de l'intérieur vient d'envoyer à tous les préfets une circulaire pour les inviter à faire opérer dans chaque commune le recensement général des chevaux et mulets susceptibles d'être utilisés pour le service de l'armée.

L'opération sera confiée aux maires, et, d'après les instructions qu'ils ont reçues, ces magistrats devront s'appliquer à faire comprendre aux populations que le gouvernement n'entend nullement porter atteinte au droit de propriété, mais seulement s'assurer des ressources de notre pays.

MOYEN D'ATTÉNUER LA CHERTÉ DE LA VIANDE.

On lit dans la *Gazette des Campagnes* :

Nous avons signalé plusieurs fois l'institution des boucheries agricoles comme un moyen de procurer aux éleveurs un meilleur

leur prix de vente de leurs animaux, et aux consommateurs l'avantage de payer la viande moins cher.

Un journal du Nord, la *Vraie France*, signale le fait suivant qui s'est passé à Marchiennes :

« Un de nos industriels avait une vache grasse à vendre, la bête était de bonne qualité. N'en pouvant avoir le prix qu'il désirait, il la fit abattre lui-même, en débita la viande à raison de 65 centimes le demi-kilogramme, c'est-à-dire à 35 centimes en moins que le prix vendu chez les bouchers, et notre cultivateur se trouva non-seulement couvert du prix auquel il avait estimé sa vache, mais il réalisa encore une somme de cent vingt-cinq francs.

» Que de villes sont dans le même cas que Marchiennes ! »

Toutes les villes, on peut le dire, sont dans ce cas, voire même les communes rurales.

Ajoutons que les abats, les débris des animaux abattus, le sang, etc., sont des matières précieuses pour fabriquer des engrais d'une grande puissance, que l'agriculture achète fort cher à l'industrie.

Que de ressources précieuses on néglige ainsi, faute de savoir, dans les campagnes !

On assure que notre récolte de vins, en 1873, est définitivement de 40 millions d'hectares, ce qui indique un déficit considérable sur les années précédentes. Aussi, dit le *Journal vinicole*, la consommation en vins ordinaires, comparée avec celle des mois correspondants de 1872, a beaucoup diminué. La consommation de vins de dessert a baissé de vingt-cinq pour cent dès l'année dernière, tandis que l'exportation de ces mêmes vins en Suisse, en Allemagne, etc., n'a point diminué ; fait curieux d'où l'on peut tirer, entre autres conclusions, celle-ci : que la fortune elle-même est obligée, depuis deux ans, d'économiser.

Voici, d'après Nick, de Périgueux, quelle sera la physionomie générale de l'hiver :

Lorsque, en décembre, le soleil et la plupart des planètes se trouvent sous l'hémisphère austral, avec une déclinaison ascendante et descendante, un peu au-dessous de la moyenne, le courant équatorial (vents du sud) et le courant polaire (vents du nord) règnent ordinairement à proximité l'un de l'autre sur la zone moyenne (France, Angleterre, Pays-Bas, Bavière, Suisse, Lombardie) ; alors la vapeur d'eau contenue en dissolution dans les vents du sud, chauds et saturés d'humidité, se condense immédiatement sous la forme de nuées ou de brumes au contact des vents du nord, froids et secs.

Ces conditions existent cette année, et voilà pourquoi nous avons annoncé que le mois de décembre présenterait un temps mixte, plus souvent couvert, brumeux, humide, tempéré, que sec et froid, à part quelques éclaircies, avec gelées moyennes (1^{re} et 2^e dizaines).

Les conditions astronomiques restent à peu près les mêmes en janvier, février et mars, l'hiver présentera la même physionomie : temps plutôt humide et tempéré que sec et froid. Quelques éclaircies, notamment sur le midi, avec gelées intermittentes moyennes, principalement dans la première quinzaine de chaque mois et vers la fin ; neige abondante, particulièrement sur les points culminants ; crues d'eau, tempêtes.

Le même astronome nous fait connaître les probabilités du temps pour le mois de janvier :

« Le mois de décembre a été conforme à nos prévisions. Les conditions astronomiques restent presque les mêmes, le mois de janvier aura à peu près la même physionomie sur la France et sur les pays limitrophes.

» Temps mixte, assez agité, plus souvent couvert, brumeux, humide, tempéré, que sec et froid. Quelques éclaircies, notamment sur le midi, avec gelées intermittentes, généralement moyennes, première quinzaine et vers la fin du mois. Neige abondante, principalement sur les points culminants. Crues d'eau, troisième quinzaine. Gros temps sur mer.

» Dépression barométrique, avec vent, pluie ou neige, suivant les contrées et l'altitude. Vers le 2. lunestice boréal, syzygie ; (6), « 19 » équinoxe descendant, quadrature, conjonction de Jupiter, apogée 15, lunes-

lice austral ; « 18 » syzygie, conjonction de Vénus, ainsi que de Mercure et de Saturne ; « 22 », périgée, équinoxe descendant, conjonction de Mars ; 25, quadrature, conjonction de Saturne ; 30, lunestice boréal.

» Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone. Celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux marins. »

Dernières Nouvelles.

La sous-commission chargée de préparer la loi sur les pouvoirs publics a chargé M. Pradié de faire à la commission générale le rapport des pétitions et projets de constitution relatifs à la loi électorale. M. Vingtain établit la nécessité d'une Chambre modératrice dans tout pays où l'individu, étant investi du droit de souveraineté, jouit par cela même de la liberté de la presse, de l'électorat et de toutes les libertés et garanties nécessaires, au nombre desquelles il faut placer la responsabilité ministérielle.

Mais comme la nation peut abuser de ces libertés, et comme aussi toute assemblée investie du pouvoir de mal faire « en use une fois ou l'autre, » selon M. Royer-Collard, il devient nécessaire de mettre en face de cette Assemblée une Assemblée modératrice pour lui servir de contrepoids.

Mais comment constituer cette assemblée ? M. Vingtain examine les divers systèmes et il leur trouve à tous des défauts, même à celui du gouvernement qui, faisant émaner du suffrage universel le sénat, en fait la doublure de l'autre chambre. M. Vingtain trouve à tous les autres systèmes un vice commun. N'étant pas une émanation pure et simple du suffrage universel, les Assemblées qui émanent de ces systèmes seraient sans force et sans autorité devant une Assemblée issue du suffrage universel. M. Vingtain leur préfère donc son système, qu'il a déjà développé à la commission générale.

M. le comte de Douhet demande la création de deux Chambres, l'une issue du suffrage universel où le père de famille aurait plusieurs voix, et l'autre nommée par un corps électoral spécial, mais très-large, composé des notabilités et services rendus de toute nature et dans tous les genres.

Cette seconde Chambre a l'initiative de la loi et la fait seule ; mais celle-ci ne devient obligatoire que si elle est ratifiée par l'autre Assemblée.

Après quelques mots échangés entre M. Waddington et M. de Douhet, la sous-commission renvoie à mardi pour entendre MM. Pradié et d'Andelarre.

La commission du budget a rejeté la proposition faite par plusieurs de ses membres et tendant à l'examen immédiat de toutes les dépenses nécessitées par la reconstruction de notre matériel de guerre et l'application de la loi de réorganisation de l'armée ; elle a pensé que sa tâche était limitée à l'étude des dépenses proposées pour 1874.

Elle a ensuite décidé qu'elle se réunirait lundi pour procéder à cette étude, et qu'elle entendrait dans cette séance M. le ministre de la guerre et ses directeurs généraux, ainsi que des délégués des commissions des marchés et de la réorganisation de l'armée.

La commission de décentralisation a continué l'examen de la proposition de M. Fresneau relative à la création d'un conseil général de la commune auquel appartiendrait la nomination du conseil municipal ; cette proposition, combattue par M. Adnet, est repoussée.

M. Adnet propose de faire élire le conseil municipal par tous les électeurs de la commune, mais sur une liste d'éligibles composée de tous les contribuables payant 20 fr. d'impôts directs.

Cette proposition a été vivement critiquée par MM. Perrot, Amédée Lefèvre-Pontalis et de la Bassettière ; la commission n'a pas pris de décision, mais elle ne paraît pas disposée à adopter ce système ; elle ne reste donc plus saisie que du projet de MM. Raudot et Amédée Lefèvre-Pontalis, tendant à fortifier l'Assemblée d'adjonction des plus imposés et à en étendre les attributions.

Elle s'est ajournée à lundi pour délibérer sur ce projet et pour entendre MM. Vingtain et de Franclieu, auteurs d'autres propositions déposées sur le bureau de l'Assemblée.

